

Les subsides

Il me semble que les interruptions d'un côté à l'autre de la Chambre sont devenues plus fréquentes dernièrement et aucun député n'est sans reproche. Les interruptions pendant le discours d'un autre député sont très gênantes. Elles risquent de troubler le député qui a la parole et de créer une ambiance des plus désagréables à la Chambre. La présidence demande la collaboration des députés dans ce domaine et les exhorte à cesser de crier et d'intervenir au cours du débat lorsqu'ils n'ont pas la parole. Faute de collaboration de leur part, la présidence devra assumer sa responsabilité de façon plus énergique, puisqu'en vertu de l'article 15 du Règlement:

L'Orateur maintient l'ordre et le décorum . . .

Je conclus en exhortant à nouveau tous les députés à faire preuve de politesse envers leurs collègues. C'est ce que leur dictent les meilleures traditions de notre respectable Chambre.

[Français]

L'honorable députée de Gatineau a la parole.

Mme Mailly: Je vous remercie, monsieur le Président. Donc, nous retournons, monsieur le chef de l'opposition du NPD, à notre dialogue.

M. Prud'homme: Écoutez! Quand même . . .

Une voix: Ce n'est plus un commentaire, c'est un discours que vous faites!

Mme Mailly: Je ne peux même pas m'entendre moi-même, comment voulez-vous que j'entende la réponse du député? Alors, monsieur, je mentionnais tout à l'heure que vous parliez de gens qui étaient gourmands et qui allaient profiter de ce budget. Je vous disais que parmi ces gourmands il faut mettre aussi les travailleurs de la CIP à Gatineau qui ont appris, hier, qu'il va y avoir une modernisation de leur usine grâce au nouveau climat créé par ce budget. C'est très pertinent le climat de création d'emplois de ce budget qui est derrière toutes nos mesures, monsieur le Président. Il faut examiner le budget dans son ensemble.

Une voix: Ce n'est pas le sujet de la motion d'aujourd'hui!

Mme Mailly: On a choisi pour des raisons politiques, et tous les gens que vous citez ont des raisons politiques de fomentier la peur chez les gens âgés . . .

Une voix: Fais ton discours sur ton propre temps!

M. Parry: C'est ridicule!

Mme Mailly: Un instant, laissez-moi finir, vous faites la même chose.

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) fait un rappel au Règlement.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je pense que l'honorable députée a bien raison de demander qu'elle soit écoutée avec attention. Mais si elle veut être écoutée avec attention, il

faudrait aussi qu'elle suive le Règlement de la Chambre. C'est un discours qu'elle est en train de faire. Qu'elle fasse des commentaires, cela va, mais si elle veut prononcer un discours, il reste à peu près . . .

M. Rossi: Elle n'a pas d'affaire à être debout.

M. Prud'homme: Un instant, s'il vous plaît! Il reste pour ainsi dire quelques heures de débat: qu'elle enregistre son nom et nous serons là pour l'écouter, nous serons là pour faire des commentaires. Mais si elle veut prononcer un discours, ce n'est pas le moment.

M. Rossi: C'est cela!

• (1210)

M. le vice-président: En toute déférence pour l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme), je crois que l'honorable députée de Gatineau (M^{me} Mailly) a tenté de faire un commentaire tantôt et elle a été interrompue . . . y compris par le Président qui a rendu une décision. A mon avis, elle a repris ce qu'elle avait fait et elle a repris probablement avec raison, et je pense qu'elle a droit en fait comme tous les députés à au moins trois minutes de la période de questions. Je demanderais à la députée de Gatineau de continuer ses commentaires.

Mme Mailly: Alors, ces gourmands . . . il faut compter parmi les gourmands que mentionnait le chef de l'opposition . . . les travailleurs dans les usines qui vont profiter du nouveau climat de relance économique que ce budget tente de créer. On en a eu la preuve hier dans ma circonscription, il va y avoir d'autres preuves. On en a eu la preuve hier dans ma circonscription, il va y avoir d'autres preuves. On en a eu la preuve même avant le budget que l'énoncé économique du ministre des Finances (M. Wilson) avait créé un climat qui a permis la création d'emplois. Alors, quand on examine le détail de la désindexation partielle du régime de pensions, il faut regarder le but derrière ce budget qui est la création d'emplois et la relance économique.

Une voix: Le sujet de la motion est les pensions et non pas le chômage et la création d'emplois.

Mme Mailly: Monsieur le Président, s'il vous plaît, je ne peux même pas m'entendre moi-même!

Une voix: Parlez sur le sujet de la motion d'aujourd'hui: les pensions!

Mme Mailly: Alors, monsieur le Président . . .

[Traduction]

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. Waddell: Nous ne sommes pas au Rotary, vous savez.

M. Orlikow: Monsieur le Président, selon le principe de la période de dix minutes réservée aux questions et commentaires, ces derniers doivent être brefs pour permettre au député qui a la parole d'y répondre.